AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

OPERA CONSTRUCTION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 269 271,20 €.
Siège social : 4A, rue de l'Industrie, 67450 Mundolsheim.
315 829 507 R.C.S. Strasbourg.
Siret 315 829 507 00021.

OPERA CONSTRUCTION LORRAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €.
Siège social : 4A, rue de l'Industrie, 67450 Mundolsheim.
492 035 969 R.C.S. Strasbourg.
Siret 492 035 969 00012.

Avis de projet d'apport partiel d'actif.

La société Opéra Construction et la société Opéra Construction Lorraine, sus-désignées, ont établi le 27 septembe 2006, à Strasbourg, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Article L.236-22 du Code de commerce).
Aux termes de ce projet, Opéra Construction ferait apport à Opéra Construction Lorraine de sa branche complète et autonome d'activité de Promotion Immobilière développée en Lorraine ainsi que des sociétés de promotion immobilière s'y rattachant, dont l'actif est évalué à 5 610 163 € et le passif à 1 895 865 €, soit un actif net apporté de 3 714 298 €.
Conformément à la faculté prévue par l'article L 236-21 du Code de Commerce, il a été décidé que la société Opéra Construction Lorraine sera seule tenue du passif de la société Opéra Construction relatif à la branche d'activité apportée tel qu'il est défini dans le cadre du traité d'apport, sans solidarité avec la société apporteuse et avec la société Opéra Construction Alsace bénéficiaire d'un apport partiel d'actif concomitant.
En rémunération de cet apport, il sera attribué à Opéra Construction 37 142 parts sociales de 100 € nominal, créées par Opéra Construction Lorraine au titre d'une augmentation de capital de 3 714 200 €.
Le montant prévu de la prime d'apport est de 98 €.
La date d'effet est fixée au 31 décembre 2006 minuit.
Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 du Code de commerce, 261 et 262 du décret du 23 mars 1967.
Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe de la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg au nom de Opéra Construction et de Opéra Construction Lorraine, le 29 septembre 2006.

Pour avis, le représentant légal.

0616868